



POLITIQUE  
BIOALIMENTAIRE  
2018 | 2025

# FEUILLE DE ROUTE

Plan d'action 2018-2023 pour la réussite de la Politique bioalimentaire

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Édition 2023

ALIMENTER  
**NOTRE  
MONDE**

---

*La présente feuille de route 2023 est à sa quatrième édition. Celle-ci a fait l'objet d'un bilan et d'une mise à jour, en date du 25 mai 2023, dans le cadre de la préparation de la 4<sup>e</sup> rencontre annuelle des partenaires du 26 mai 2023.*

*Le bilan est présenté en introduction de la présente feuille de route. Une première section présente les principales réalisations, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023. Une deuxième section porte sur les priorités et enjeux pour 2023-2024 considérant l'objectif de contribuer à l'économie durable du Québec.*

**NOTES AUX LECTEURS :**

La liste des sigles et acronymes utilisés se retrouve à la fin du document.

---

## Principales réalisations 2022-2023

- Poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 qui a été prolongée jusqu'en 2024.
- Poursuite de la mise en œuvre du Fonds régions et ruralité (FRR). Le MAMH a mis en place le 1<sup>er</sup> avril 2020 le Fonds régions et ruralité (FRR), composé de quatre volets distincts, dont le volet 1 et le volet 2 du FRR qui s'inscrivent respectivement en continuité du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) (2016-2020) et du Fonds de développement des territoires (FDT) (2015-2020). Les municipalités régionales de comtés (MRC) et les organismes équivalents ont pu appuyer financièrement des projets locaux et régionaux qui répondent à leurs priorités régionales grâce aux sommes octroyées dans le cadre du FRR.
- Conclusion d'ententes sectorielles. Dans le cadre de l'accompagnement offert aux milieux municipaux, 22 ententes sectorielles en matière d'agriculture, d'agroalimentaire ou de bioalimentaire ont été mises en place depuis 2018 pour lesquelles le MAMH est signataire (voir annexe 1). Parmi ces ententes, certaines ont reçu un financement dans le cadre du FARR ou du volet 1 du FRR.
- Soutien financier à des projets du domaine bioalimentaire dans le Grand Montréal par le biais du Fond d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM) et de l'Entente sectorielle de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).
- Publication d'un [bulletin Muni-Express](#) à propos de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif* (projet de loi n° 103), portant notamment sur les mesures de protection du territoire agricole.
- Publication de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire le 6 juin 2022 à la suite de plusieurs démarches de consultation des partenaires dont ceux du secteur bioalimentaire ainsi qu'en collaboration avec l'ensemble des ministères et organismes concernés.

---

## Priorités 2023-2024 permettant de contribuer à l'économie durable du Québec

- Poursuivre l'accompagnement du milieu, par le biais des directions régionales notamment, afin de soutenir la mise en place d'ententes sectorielles ou le financement de projets dans le cadre du Fonds régions et ruralité.
  - Le Fonds régions et ruralité (FRR), qui découle de l'Accord de partenariat avec les municipalités 2020-2024, a été déployé en 2020-2021. La mise en place du FRR permet de bonifier substantiellement l'aide au développement des régions, la faisant passer de 177 M\$ en 2019-2020 à 250 M\$ en 2020-2021, puis à 267,5 M\$ chaque année à compter de 2021-2022.
  - Le FRR permet ainsi d'appuyer des projets de développement local, supralocal et régional, en fonction de priorités déterminées par les milieux municipaux. Ces sommes permettent notamment de soutenir des projets qui contribuent à la relance de l'économie et à l'autonomie alimentaire. Le FRR se décline en 4 volets (<https://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/fonds-et-programmes/fonds-regions-et-ruralite-frr/>).
- Volet Métropole :
  - Poursuivre le soutien à des initiatives qui visent à répondre aux enjeux et aux besoins propres au Grand Montréal dans le domaine du bioalimentaire, par le biais du FIRM.
  - Poursuivre les travaux entourant Table métropolitaine en sécurité alimentaire de la CMM.
- Mettre en œuvre les actions contribuant à la mise en valeur et à la protection des terres agricoles dans le cadre du plan de mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire.
- Début des travaux relatifs à l'exercice de révision de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

## OBJECTIF 1.4 : Soutenir l'accès et l'offre d'aliments de qualité favorables à la santé

### Pistes de travail :

1.4.1 Appuyer le développement de systèmes de contrôle et de gestion de la qualité dans les entreprises de transformation alimentaire

1.4.2 Actualiser la réglementation québécoise sur les aliments en matière de salubrité

1.4.3 Accompagner et soutenir les entreprises pour améliorer la valeur nutritive des aliments transformés

1.4.4 Développer des moyens innovants pour améliorer l'offre d'aliments québécois de bonne qualité nutritive

1.4.5 Améliorer l'accès et l'identification des aliments favorables à la santé (ex. : dans les déserts alimentaires, dans les commerces et les services alimentaires, dans le commerce en ligne)

## COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE ET CONTRIBUTIONS D'AUTRES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

Coordination interministérielle et contributions d'autres politiques gouvernementales	Responsables	Collaboration	État	Pistes
<b>Plan d'action interministériel 2022-2025 de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) du MSSS</b>				
<p>Favoriser les actions du milieu visant à maintenir et à améliorer la qualité de vie dans les communautés (mesure 2.2), plus spécifiquement sur le plan de l'alimentation par les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'initiatives régionales et locales contribuant à la création de milieux de vie favorables à la santé et à la qualité de vie, avec le soutien du Collectif TIR-SHV;</li> <li>• Déploiement de la stratégie 100°, qui offre un espace d'échange et de partage, à la fois réel et virtuel, aux acteurs de changement de divers milieux, engagés dans des projets en santé des collectivités;</li> <li>• Soutenir la mobilisation d'acteurs nationaux et le déploiement d'initiatives contribuant à la création d'environnements favorables à la santé et à la qualité de vie, essentiels dans la prévention des maladies chroniques.</li> </ul>	MSSS	MAPAQ, MAMH, MEQ, MFA, MESS, MTMD, MELCCFP, TIR-SHV, M361, DSPublique, Comité stratégique de la démarche PSNM, TQSA, TMVPA	En cours	1.4.5

<p>Favoriser l'accès physique et économique à une saine alimentation, particulièrement dans les communautés défavorisées ou isolées géographiquement (mesure 3.1), notamment par les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement structuré des Tables intersectorielles régionales en saines habitudes de vie (TIR-SHV) pour réaliser des projets visant un système alimentaire durable et équitable;</li> <li>• Évaluation de certains types de projets sur l'accès à la saine alimentation afin de documenter leur portée et faire connaître les types d'intervention à favoriser.</li> </ul>	<p>MSSS</p>	<p>MAPAQ MAMH MESS TIR-SHV M361Viv re en ville INSPQ OQOA DSPublique</p>	<p>En cours</p>	<p>1.4.5</p>
---	-------------	--	-----------------	--------------

## OBJECTIF 4.1 : Mettre en valeur et pérenniser les terres agricoles pour les générations futures

### Pistes de travail :

4.1.1 Adapter les outils de protection des terres agricoles pour assurer leur pérennité et favoriser la diversité des activités agricoles

4.1.2 Développer des avenues, dans le respect de l'environnement, pour mettre en valeur les terres en friche ainsi que pour augmenter les superficies en culture et la production aquacole

4.1.3 Poursuivre le suivi et l'analyse de l'évolution de la propriété foncière agricole

4.1.4 Explorer les pistes de solutions à long terme relativement à la taxation foncière agricole

## COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE ET CONTRIBUTIONS D'AUTRES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

Coordination interministérielle et contributions d'autres politiques gouvernementales	Responsables	Collaboration	État	Pistes
<p>Trouver, en partenariat avec les milieux agricole et municipal, une solution à long terme en matière de fiscalité foncière agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles</li> <li>Comité de suivi avec les instances municipales et le milieu agricole pour faciliter la mise en œuvre de la réforme de la taxation foncière agricole</li> </ul>	<p>MAPAQ MAMH MFQ MELCCFP</p>	<p>UPA UMQ FQM FPFQ</p>	<p>En cours</p>	<p>4.1.4</p>
<p>Réaliser des travaux d'analyse et de consultations des partenaires visant la modernisation de certains aspects du régime de protection du territoire et des activités agricoles</p>	<p>MAPAQ</p>	<p>MAMH CPTAQ Divers partenaires agricoles et municipaux</p>	<p>En cours</p>	<p>4.1.1</p>
<p>Élaborer la Politique nationale d'architecture et de l'aménagement du territoire</p>	<p>MAMH</p>	<p>MAPAQ Autres ministères et organismes</p>	<p>Réalisée</p>	<p>4.1.1</p>

### OBJECTIF 4.3 : Renforcer la synergie entre les territoires et le secteur bioalimentaire

#### Pistes de travail :

4.3.1 Réaliser, actualiser et mettre en œuvre les outils de planification du développement bioalimentaire dans les territoires, notamment les plans de développement de la zone agricole (PDZA)

4.3.2. Tenir compte de la nouvelle gouvernance de proximité en appuyant des exercices de concertation des acteurs bioalimentaires et de planification dans les territoires ainsi que la mise en œuvre de projets en découlant

4.3.3 Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour le territoire de la région de Montréal

4.3.4 Développer l'agriculture urbaine

### COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE ET CONTRIBUTIONS D'AUTRES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

Coordination interministérielle et contributions d'autres politiques gouvernementales	Responsables	Collaboration	État	Pistes
Collaborer à l'établissement d'ententes sectorielles avec les MRC et les autres intervenants régionaux du secteur bioalimentaire pour répondre aux priorités des régions pour le secteur bioalimentaire	MAPAQ MAMH	MRC UPA RTCBQ Autres ministères et organismes régionaux	En cours	4.3.1 4.3.2
Poursuivre la collaboration avec le MAMH quant à la réalisation du Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable en agriculture urbaine	MAMH MAPAQ		Réalisée	4.3.4



## OBJECTIF 4.4 : Miser sur les potentiels des territoires par une intervention adaptée à leurs spécificités

### Pistes de travail :

4.4.1 Favoriser la réalisation de projets innovants mobilisant l'ensemble des acteurs concernés d'un territoire et misant sur les spécificités et les ressources propres à celui-ci

4.4.2 Moduler les interventions et les services afin de considérer les spécificités régionales avec une cohérence d'ensemble

4.4.3 Adapter les interventions dans le secteur bioalimentaire aux besoins spécifiques des communautés autochtones

4.4.4 Améliorer l'accès au réseau électrique triphasé, au réseau de gaz naturel et au réseau Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire et pour les entreprises bioalimentaires

## MESURES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Mesures des ministères et organismes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	État	Pistes
<b>Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)</b>								
Investir dans des projets mobilisateurs ayant un rayonnement régional – Programme Fonds d'appui au rayonnement des régions <sup>1</sup> (FARR) – période 2018-2023							En cours	4.4.1

## COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE ET CONTRIBUTIONS D'AUTRES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

Coordination interministérielle et contributions d'autres politiques gouvernementales	Responsables	Collaboration	État	Pistes
<b>Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 du MAMH</b>				
Mettre en place un cadre d'intervention afin que les décisions de développement des territoires soient repositionnées au niveau régional et que celles-ci s'appuient sur les priorités régionales de développement établies par les élus municipaux de chaque région.	MAMH	Intervenants de chaque région	Réalisée	4.4.2

<sup>1</sup> Le FARR a pris fin en mars 2020 et le volet 1 du FRR a été mis en place le 1<sup>er</sup> avril 2020.

Coordination interministérielle et contributions d'autres politiques gouvernementales	Responsables	Collaboration	État	Pistes
Prévoir que les ministères et organismes agiront davantage en partenariat avec les intervenants régionaux dans le but de soutenir les ambitions de développement pour leur territoire.	MAMH	Intervenants de chaque région	En cours	4.4.2

<sup>2</sup> Le MAPAQ étant porteur des ententes sectorielles, seules celles ayant été signées par le MAMH et qui sont actives présentement ont été énumérées. Cette liste est donc non exhaustive.

## ANNEXE 1 – LISTE DES ENTENTES SECTORIELLES

Piste 4.3.1 : Collaborer à l'établissement d'ententes sectorielles avec les MRC et les autres intervenants régionaux du secteur bioalimentaire pour répondre aux priorités des régions en lien avec le secteur bioalimentaire <sup>2</sup> .			
Région	Entente sectorielle	Coût du projet	Montant FARR ou FRR volet 1
Région 01 – Bas-Saint-Laurent	Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent 2021-2024	3 575 000 \$	860 000 \$
Région 02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean	<b>Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean</b> – Entente sectorielle sur le développement du secteur agroalimentaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean 2023-2025	1 595 000 \$	120 000 \$
Région 04 - Mauricie	<b>Innovation et Développement économique (IDÉ) Trois-Rivières</b> – PDAAM 2021-2024 - Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2021-2024 Note : Un avenant a été signé en 2022-2023 afin d'ajouter de nouvelles sommes au montage financier de l'Entente	1 777 000 \$	800 000 \$
Région 05 - Estrie	<b>MRC du Haut-Saint-François</b> - Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire par la mise en commun de projets structurants issus des PDZA de la région de l'Estrie 2018-2021 Note : un avenant a été signé permettant un ajustement dans les contributions financières et une prolongation de la durée jusqu'au 31 mars 2023	1 253 907 \$	673 907 \$
	Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Estrie 2021-2026	1 315 750 \$	600 000 \$

<sup>2</sup> Le MAPAQ étant porteur des ententes sectorielles, seules celles ayant été signées par le MAMH et qui sont actives présentement ont été énumérées. Cette liste est donc non exhaustive.

**Piste 4.3.1 : Collaborer à l'établissement d'ententes sectorielles avec les MRC et les autres intervenants régionaux du secteur bioalimentaire pour répondre aux priorités des régions en lien avec le secteur bioalimentaire<sup>2</sup>**

Région	Entente sectorielle	Coût du projet	Montant FARR ou FRR volet 1
Région 07 - Outaouais	<b>Table agroalimentaire de l'Outaouais</b> – Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Outaouais 2020-2023	1 085 000 \$	410 000 \$
Région 08 – Abitibi-Témiscamingue	<b>Centre local de développement Abitibi</b> – Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue 2022-2025	2 120 000 \$	450 000 \$
Région 09 – Côte-Nord	<b>Regroupement de diversification économique de Mécatina</b> – Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire dans un contexte nordique sur le territoire de la MRC Golfe-du-Saint-Laurent 2019-2024	887 500 \$	300 000 \$
Région 09 – Côte-Nord	<b>Innovation et développement Manicouagan</b> – Entente sectorielle sur le développement de la production et de l'accessibilité des produits agricoles et agroalimentaires dans la MRC de Manicouagan 2021-2024	235 000 \$	70 000 \$
Région 10 – Nord-du-Québec (secteur Kativik)	<b>Administration régionale Kativik</b> – Entente spécifique 2022-2025 portant sur le développement bioalimentaire dans la région du Nord-du-Québec, secteur Kativik	927 571 \$	S.O <sup>3</sup> .
Région 11 – Gaspésie	<b>Gaspésie Gourmande</b> - Entente sectorielle pour le soutien aux priorités agricoles et agroalimentaires de la Gaspésie 2019-2023	1 000 106 \$	400 000 \$
Région 11 – Îles-de-la-Madeleine	<b>Le Bon goût frais des Îles-de-la-Madeleine</b> – Entente sectorielle pour le développement agricole et agroalimentaire des îles-de-la-Madeleine 2023-2025	405 914 \$	S.O <sup>3</sup> .

Région 12 - Chaudière-Appalaches	<b>Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches</b> - Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2021-2024	790 500 \$	S.O <sup>3</sup> .
Région 13 - Laval	<b>Ville de Laval</b> - Entente sectorielle de développement du secteur agroalimentaire de Laval 2020-2023  Note : Un avenant a été signé en 2022-2023 afin de prolonger l'Entente jusqu'au 31 mars 2024.	1 125 000 \$	S.O <sup>3</sup> .
Région 14 - Lanaudière	<b>Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière</b> - Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de Lanaudière 2020-2023  Note : Un avenant a été signé en 2022-2023 afin de prolonger l'Entente jusqu'au 31 mars 2025 et d'ajouter de nouvelles contributions provenant des partenaires.	1 866 500 \$	S.O <sup>3</sup> .
Région 15 - Laurentides	<b>Carrefour Bioalimentaire Laurentides</b> - Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire des Laurentides 2022-2025	1 650 000 \$	120 000 \$

<sup>3</sup> Le MAMH est partenaire et signataire de l'entente, il accompagne le milieu dans l'établissement de l'entente, mais n'offre pas de levier financier à cet effet.

**Piste 4.3.1 : Collaborer à l'établissement d'ententes sectorielles avec les MRC et les autres intervenants régionaux du secteur bioalimentaire pour répondre aux priorités des régions en lien avec le secteur bioalimentaire<sup>2</sup>.**

Région	Entente sectorielle	Coût du projet	Montant FARR ou FRR volet 1
Région 15 - Laurentides	<b>Table de concertation bioalimentaire des Laurentides</b> - Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire dans les Laurentides 2019-2022	687 500 \$	140 000 \$
Région 16 - Montérégie	<b>Expansion PME</b> - Entente sectorielle relative à la Campagne de promotion régionale de la Montérégie le garde-manger du Québec 2018-2021	375 000 \$	150 000 \$
	<b>Expansion PME</b> - Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire, projets structurants 2019-2022	986 850 \$	300 000 \$
	Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire en Montérégie 2021-2025	2 850 000 \$	1 635 000 \$
Région 17 - Centre-du-Québec	<b>MRC d'Arthabaska</b> - Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire au Centre-du-Québec 2018-2021  Note : Un avenant a été signé en 2022-2023 afin de prolonger l'Entente jusqu'au 31 mars 2024 et d'ajouter de nouvelles contributions provenant des partenaires.	470 000 \$	S.O <sup>3</sup>
Communauté métropolitaine de Montréal	Entente sectorielle de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la <b>Communauté métropolitaine de Montréal</b>  Note : un avenant a été signé permettant un ajustement dans les contributions financières et une prolongation de la durée jusqu'au 31 mars 2025	3 600 000 \$	525 000 \$ <sup>7</sup>

<sup>7</sup> Contribution du FIRM.

---

## Sigles et acronymes

CMM – Communauté métropolitaine de Montréal

CPTAQ – Commission de protection du territoire agricole du Québec

FARR – Programme Fonds d'appui au rayonnement des régions

FDT - Fonds de développement des territoires

FIRM – Fond d'initiative et de rayonnement de la métropole

PPFQ – Fédération des producteurs forestiers du Québec

FQM – Fédération québécoise des municipalités

FRR – Fonds régions et ruralité

MAMH – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

MAPAQ – Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

MELCCFP – Ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatique, de la Faune et des Parcs

MFQ – Ministère des Finances

MRC – Municipalités régionales de comté

MSSS – Ministère de la Santé et des Services sociaux

MESS – Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

PAI – Plan d'action interministériel

PDAAM – Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie

PDZA – Plan de développement de la zone agricole

PGPS – Politique gouvernementale de prévention en santé

TIR-SHV – Tables intersectorielles régionales sur les saines habitudes de vie

UMQ – Union des municipalités du Québec

UPA – L'Union des producteurs agricoles